

Révélation sur les manips de l'Elysée

Libération est en mesure de révéler les détails d'un transport judiciaire peu banal. Le 6 août, dans la plus grande discrétion, deux magistrats se présentent à l'Elysée dans le cadre d'une plainte pour des pressions sur la justice dans l'affaire Bernard Borrel - du nom de ce juge victime d'un meurtre non élucidé, en octobre 1995 à Djibouti.

Les juges Fabienne Pous et Michèle Ganascia entendent déterminer la nature des initiatives de la cellule Afrique de la présidence de la République dans ce dossier. En particulier mettre en évidence d'éventuelles interventions politiques pour (dés)orienter les enquêtes sur les circonstances de la mort de Bernard Borrel. Car depuis au moins 2004, les enquêteurs soupçonnent des dignitaires de Djibouti, allié stratégique de la France dans l'océan Indien. De quoi affoler les diplomates et leurs réseaux.

Placards. Les 9 et 10 juillet précédents, Fabienne Pous et Michèle Ganascia ont déjà perquisitionné deux domiciles de Michel de Bonnacorse, le chef de cette cellule Afrique de 2002 à 2007, sans succès (voir ci-dessous). Perspicaces, elles ont contacté le 30 juillet son successeur à l'Elysée, Bruno Joubert, un ex du Quai d'Orsay passé par les services secrets de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure). Elles insistent pour obtenir l'intégralité des documents susceptibles de les intéresser et qui seraient classés dans les placards de l'Elysée.

Une semaine plus tard, le 6 août, elles obtiennent gain de cause. De 13 h 10 à 18 h 30, à la présidence de la République, elles saisissent près de 150 pages d'un «dossier Borrel» que la cellule Afrique détenait. Elisabeth Borrel, la veuve du magistrat, que nous avons interrogée, ne cache pas sa satisfaction.

Ce dossier, que nous avons pu consulter en totalité, montre que le pouvoir politique s'est compromis de manière systématique en tentant de privilégier les intérêts de Djibouti, au détriment des intérêts de la justice. Grâce à la complicité de hauts magistrats tels Laurent Le Mesle, devenu procureur général près de la cour d'appel de Paris (voir ci-contre), des diplomates ont pu violer le secret de l'instruction. Avec un objectif constant : tenter de promouvoir la thèse du suicide de Bernard Borrel pour innocenter les Djiboutiens. Un courrier du 17 janvier 2004 de Laurent Le Mesle pour Michel de Bonnacorse signale qu'à cette date leur connaissance du dossier ne laissait pas de doute sur l'origine criminelle de la mort de Bernard Borrel. Quinze jours plus tard, le 3 février 2004, Le Mesle ordonne à la hiérarchie judiciaire un «*point complet sur le dossier*», pour le compte de l'Elysée.

«**Communication**». Pourtant, un an plus tard, dans un télégramme diplomatique du 17 octobre 2005, on se félicite que les Djiboutiens «*adoptent une nouvelle stratégie de communication*» pour contrer «*la thèse du crime politique*». Contactés par *Libération*, les avocats d'Elisabeth Borrel, M^{es} Olivier Morice et Laurent de Caunes, se sont refusés à commenter ces révélations. La veuve du magistrat tiendra pour sa part une conférence de presse ce matin au cabinet de ses défenseurs.

Michel de Bonnacorse, diplomate de carrière de 69 ans, a coordonné les affaires de la Françafrique de 2002 à 2007. Lors du deuxième mandat de Jacques Chirac, il dirigeait la cellule Afrique de l'Elysée. Le 4 septembre, devant les juges Fabienne Pous et Michèle Ganascia, l'ambassadeur a confié : «*J'étais le chef de file sur le dossier Borrel puisqu'à 90 % ce dossier était diplomatique.*»

Cette audition est intervenue à la suite d'une plainte de la veuve de Bernard Borrel pour faire pression sur la justice. Dans le cadre de cette procédure, le domicile de Michel de Bonnacorse dans les Bouches-du-Rhône avait été perquisitionné un an plus tôt, le 9 juillet 2007. Une visite infructueuse. A l'époque, les magistrats cherchaient à déterminer s'il profitait d'une série de violations du secret de l'instruction afin de sans cesse adapter la thèse du suicide du juge Borrel, pour plaire aux Djiboutiens. Or, quelques heures après la fin de la perquisition, les enquêteurs ont enregistré une drôle de conversation entre son épouse, Danielle de Bonnacorse, et leur fils de 27 ans. Extraits.

Le chef de file de la Françafrique

«*C'était impressionnant parce qu'il y a huit personnes qui sont arrivées dans deux voitures [...]. Enfin, ils venaient voir si papa avait pas de papiers sur l'affaire Borrel*», commence la mère.

- *Oui, il n'avait rien du tout, non ?* répond le fils.
- *Heureusement il avait rien, oui. Rien, il avait tout brûlé.*
- *Mais tais-toi, arrête de dire ça maman, t'es bête ou quoi ? [...] Arrête de parler de ça maman, parce qu'on ne sait jamais. T'es peut-être sur écoute [...]. Commence pas à parler de ce genre de truc au téléphone.*
- *Non.*
- *C'est tellement sensible ce genre de truc qu'il ne faut pas en parler [...]. Bon et donc ils sont repartis bredouilles, mais ils ont fouillé partout ?*
- *Oui, oui, toute la maison...*
- *Mais ils sont repartis bredouilles quoi ?*
- *Oui, bredouilles. Ils étaient gentils, enfin ils étaient... Le procureur était très sympa [...]. D'ailleurs, le procureur est du côté de papa. Il le défend.*
- *Ouais, ils se connaissent quoi.*
- *Oui.*
- *Bon bah, c'est bien.»*

Le 4 septembre, dans le bureau des juges, Michel de Bonnacorse a été interrogé sur le contenu de cette conversation familiale. Selon lui, il s'agit de propos humoristiques qui ne doivent pas être pris «*au premier degré*».

Le conseiller justice de Chirac

Laurent Le Mesle, haut magistrat, a joué un rôle qui a rendu possibles les violations répétées de la séparation entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif dans l'affaire Borrel.

Les actes qui prêtent le plus le flanc à la critique remontent à la période de 2002 à 2004, quand il officiait comme conseiller justice du président Jacques Chirac. Comme les documents saisis à la cellule Afrique de l'Élysée le révèlent, ses interventions ont permis aux décideurs politiques de connaître en permanence le contenu de l'instruction du dossier Borrel par la juge Sophie Clément.

En organisant une violation quasi-systématique du secret de l'instruction, il a donné la possibilité aux diplomates français de conseiller les décideurs djiboutiens mis en cause pour le meurtre du juge Bernard Borrel. Ainsi, Laurent Le Mesle assurait une sorte d'interface entre la cellule Afrique et la hiérarchie judiciaire.

En introduction d'une note adressée à Michel de Bonnacorse, le chef de cette cellule Afrique, en date du 17 janvier 2004, il écrit : «*Ci-joint la synthèse sur les faits et le dossier de l'instruction Borrel. Tu trouveras en conclusions les perspectives. Elles ne m'apparaissent pas très favorables.*» Et pour cause, lesdites «*perspectives*» invalident clairement l'hypothèse d'un suicide et plaident en faveur d'un meurtre.

La suite du document prouve que Laurent Le Mesle, à cette date, a profité d'un accès exhaustif aux rapports des experts judiciaires. «*Les éléments de ces expertises, conclut le conseiller juridique, renforcent l'hypothèse d'une piste criminelle [laquelle vise, notamment, l'entourage du président de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh, ndr].*» De quoi rendre fou de rage l'allié djiboutien et inciter l'appareil diplomatique français à lui prêter assistance.

Lors de son audition par la justice le 4 septembre, Michel de Bonnacorse a confirmé que le magistrat accueillait avec bienveillance une telle démarche. Pour lui, Laurent Le Mesle «*s'est rendu à l'évidence qu'il s'agissait plus d'une affaire diplomatique que d'une affaire judiciaire*».

Laurent Le Mesle est actuellement procureur général près la cour d'appel de Paris, poste qu'il occupe depuis octobre 2006. Dans le cadre de notre enquête, *Libération* a invité Laurent Le Mesle à réagir à ces informations. Il n'a pas répondu.

L'interlocuteur du parquet

Jean-Claude Marin, l'actuel procureur de la République de Paris, a permis la circulation des éléments du principal dossier judiciaire instruit à Paris. Dans la pratique de l'appareil judiciaire, l'affaire Borrel s'appelle en effet un «*dossier signalé*». Ce qui signifie que le parquet assure une veille discrète sur le travail du juge et informe la direction des affaires criminelles et des grâces - dépendant du cabinet du ministre de la Justice - des principales évolutions. Si dès janvier 2004, Laurent Le Mesle à l'Élysée a pu obtenir tous les détails de l'affaire Borrel, c'est grâce au concours du seul destinataire des rapports du parquet sur le dossier Borrel, le directeur des affaires criminelles et des grâces. Un poste occupé par Jean-Claude Marin de novembre 2002 à novembre 2004.

L'avocat de Djibouti

Alain Martinet est l'avocat français de Djibouti ami des diplomates. Sur place, ce notable conseille le président djiboutien, Ismaël Omar Guelleh, dans la gestion de l'affaire Borrel. Son nom avait été cité dans une affaire de subornation de témoin. Sans être inquiété jusqu'à ce jour.

Il s'agissait de pressions contre des témoins accusant l'entourage du chef de l'Etat d'avoir orchestré l'assassinat de Bernard Borrel. Dans ce dossier, deux officiels de Djibouti ont déjà été condamnés par le tribunal de Versailles. Parmi les papiers saisis à l'Elysée, les magistrats ont découvert une note du 25 janvier 2000 du général Henri Bentegeat, chef de l'état-major particulier du président Jacques Chirac, montrant qu'Alain Martinet aurait pris plusieurs initiatives pour discréditer ces mêmes témoins gênants. Elisabeth Borrel, la veuve du juge, adressera aujourd'hui une requête au procureur de Versailles pour rouvrir le dossier sur ce point.

Le journaliste

Chris Lafaille, 52 ans, auteur et journaliste, collaborateur régulier de *Paris Match*, a relancé la thèse du suicide de Bernard Borrel dans un livre paru en janvier 2008. Elisabeth Borrel y voit une manœuvre pour satisfaire les décideurs djiboutiens. A l'appui de ce grief, elle cite une note de Chris Lafaille saisie à l'Elysée, où il expose en octobre 2006 à la cellule Afrique le sujet de son reportage : *«L'objet de cette contre-enquête est d'enrayer, au moins temporairement, l'interventionnisme de madame Borrel.»* Puis, il demande à l'Elysée de le mettre en contact avec des militaires et des diplomates français en poste à Djibouti au moment du drame. Contacté par *Libération*, Chris Lafaille s'explique : *«Quand j'ai commencé à travailler sur l'affaire Borrel, tous les fonctionnaires refusaient de répondre. J'ai demandé à Michel de Bonnecorse et à Claude Chirac de m'ouvrir des portes. Je me suis jeté dans la gueule du loup pour obtenir des introductions.»*

Chronologie

Octobre 1995 : le corps calciné du juge Borrel est retrouvé à Djibouti.

Novembre 1995 : les autorités de Djibouti concluent au suicide.

Décembre 1999 : selon un ancien officier djiboutien réfugié en Europe, le pouvoir de Djibouti a voulu supprimer Borrel.

Janvier 2004 : les expertises des légistes plaident pour un meurtre.

Juin 2007 : pour la première fois en public, le procureur de Paris ne favorise plus la thèse du suicide.

Août 2008 : deux juges saisissent le dossier Borrel à l'Elysée.